

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2026 - 12424 - 2014 B 02016 - 808 038 442 - CAIRN612



Le 22/07/2026
Dépôt N° 12424

1. BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

cerfa
N° 15949 * 08
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise CAIRN 612 - SIREN : 808038442																					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐													
								Exercice N clos le 31/03/2026													
								Brut		Amortissements, provisions		Net									
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA		0		0									
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB		0		AC		0		0									
		Frais de développement		CX		0		CQ		0		0									
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		178		AG		178		0									
		Fonds commercial (1)		AH		0		AI		0		0									
		autres immos incorporelles		AJ		0		AK		0		0									
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL		0		AM		0		0									
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		0		AO		0		0									
		Constructions		AP		0		AQ		0		0									
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR		0		AS		0		0									
		Autres immos corporelles		AT		0		AU		0		0									
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV		0		AW		0		0									
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	Participations		CS		791 569		CT		0		791 569									
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		0		CV		0		0									
		Créances rattachées à participations		BB		0		BC		0		0									
		Autres titres immobilisés		BD		0		BE		0		0									
Prêts		BF		0		BG		0		0											
Autres immobilisations financières		BH		0		BI		0		0											
Total (II)								BJ		791 747		BK		178		791 569					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		0		BM		0		0									
		En cours de production de biens		BN		0		BO		0		0									
		En cours de production de services		BR		0		BQ		0		0									
		Produits intermédiaires et finis		BR		0		BS		0		0									
		Marchandises		BT		0		BU		0		0									
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV		0		BW		0		0									
		Clients et comptes rattachés (3)		BX		29 168		BY		0		29 168									
		Autres créances (3)		BZ		462		CA		0		462									
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé		CB		0		CC		0		0									
		V.M.P. (dont actions propres: 0)		CD		0		CE		0		0									
Disponibilités		CF		0		CG		0		0											
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH		547		CI		0		547										
	Total (III)		CJ		30 177		CK		0		30 177										
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW		0						0										
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM		0						0										
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN		0						0										
	Total général (I à VI)								CO		821 924		1A		178		821 746				
(1) Droit au bail				0		(2) à moins d'un an				CP		0		(3) à + d'1 an				CR		0	
Clause de réserve de propriété - immob.				0		stocks				0		créances				0					

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				CAIRN 612 - SIREN : 808038442		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				100 000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK 0)	DC	0
	Réserve légale (3)					DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1 0)	DF	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ 0)	DG	256 704
	Report à nouveau					DH	-100 525
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	3 162
	Subventions d'investissement					DJ	0
	Provisions réglementées					DK	0
	TOTAL (I)					DL	269 341
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM
Avances conditionnées					DN	0	
TOTAL (II)					DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	0
	Provisions pour charges					DQ	0
	TOTAL (III)					DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	0
	Autres emprunts obligataires					DT	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	214
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI 0)	DV	541 079
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	1 789
	Dettes fiscales et sociales					DY	8 826
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	0
	Instrument financier à terme					D1	0
	Autres dettes					EA	0
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	496
TOTAL (IV)					EC	552 405	
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation					ED	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	821 746	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	0	
			- Écart de réévaluation libre		1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	552 405
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	214

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TELEDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : CAIRN 612 - SIREN : 808038442						Néant ☐		
						Exercice N		
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
						TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	0	FB	0	FC	0
	Production vendue - biens		FD	0	FE	0	FF	0
	Production vendue - services		FG	73 621	FH	0	FI	73 621
	Chiffre d'affaires nets		FJ	73 621	FK	0	FL	73 621
	Production stockée						FM	0
	Production immobilisée						FN	0
	Subventions d'exploitation						FO	0
	Reprises sur amortissements et provisions (9)						FP	0
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI	0
	Autres produits (1) (11)						FQ	1
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	73 622
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	0
	Variation de stocks (marchandises)						FT	0
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	0
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	0
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	24 715
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	8 834
	Salaires et traitements						FY	16 000
	Cotisations sociales (10)						FZ	11 002
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	0
			- dotations aux dépréciations				GB	0
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations				GC	0	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	0	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	0
	Autres charges (12)						GE	10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	60 561	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	13 061	
Opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)	GH	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)	GI	0	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	0	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	0	
	Reprises sur dépréciations					GM	0	
	Différences positives de change					GN	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	0	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	0	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	0	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 898	
	Différences négatives de change					GS	0	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	0	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	9 898	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-9 898	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	3 162	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : CAIRN 612 - SIREN : 808038442				Néant ☐	
				Exercice N	
Produits exceptionnels (VII)			HD	0	
Charges exceptionnelles (VIII)			HH	0	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	0	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	0	
Impôts sur les bénéfices (X)			HK	0	
Total des produits (I + III + V + VII)			HL	73 622	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	70 460	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)			HN	3 162	
RENVIS :					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	0	
(2) Dont produits de locations immobilières			HY	0	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)			1G	0	
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP	0	
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ	0	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)			1H	0	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J	0	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	0	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX	0	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	0
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	0
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	1 372	A2 11 433
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences					A3 0
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, de licences					A4 0
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					A8 0
dont cotisations facultatives Madelin	A10	6 811	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	3 250
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS	0	
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	

5. IMMOBILISATIONS

DOFIP N° 2054-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>CAIRN 612</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	178	KE	0	KF	0		
CORPORELLES	Terrains										KG	0	KH	0	KI	0		
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0	
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									dont composants	M3	0	KS	0	KT	0	KU	0
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	0	KW	0	KX	0			
		Matériel de transport								KY	0	KZ	0	LA	0			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	0	LC	0	LD	0			
		Emballages récupérables et divers								LE	0	LF	0	LG	0			
	Immobilisations corporelles en cours										LH	0	LI	0	LJ	0		
Avances et acomptes										LK	0	LL	0	LM	0			
TOTAL III										LN	0	LO	0	LP	0			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	0	8M	0	8T	0		
	Autres participations										8U	791 569	8V	0	8W	0		
	Autres titres immobilisés										1P	0	1R	0	1S	0		
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	0	1U	0	1V	0		
	TOTAL IV										LQ	791 569	LR	0	LS	0		
Total général (I + II + III + IV)											ØG	791 747	ØH	0	ØJ	0		
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	178	1X	0
CORPORELLES	Terrains										IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
	Constructions	Sur sol propre								IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0	
		Sur sol d'autrui								IR	0	MD	0	ME	0	MF	0	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS	0	MG	0	MH	0	MI	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	0	MJ	0	MK	0	ML	0
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU	0	MM	0	MN	0	MO	0	
		Matériel de transport								IV	0	MP	0	MQ	0	MR	0	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW	0	MS	0	MT	0	MU	0	
		Emballages récupérables et divers								IX	0	MV	0	MW	0	MX	0	
	Immobilisations corporelles en cours										MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
Avances et acomptes										NC	0	ND	0	NE	0	NF	0	
TOTAL III										IY	0	NG	0	NH	0	NI	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
	Autres participations										IO	0	ØX	0	ØY	791 569	ØZ	0
	Autres titres immobilisés										I1	0	2B	0	2C	0	2D	0
	Prêts et autres immobilisations financières										I2	0	2E	0	2F	0	2G	0
	TOTAL IV										I3	0	NJ	0	NK	791 569	2H	0
Total général (I + II + III + IV)											I4	0	ØK	0	ØL	791 747	ØM	0

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CAIRN 612						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/03/2026							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>CAIRN 612</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement					CY	0	EL	0	EM	0	EN	0			
Fonds commercial					RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0			
Autres immobilisations incorporelles					PE	178	PF	0	PG	0	PH	178			
TOTAL I					RK	178	RM	0	RN	0	RO	178			
Terrains					PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0			
Constructions	Sur sol propre				PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0			
	Sur sol d'autrui				PR	0	PS	0	PT	0	PU	0			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV	0	PW	0	PX	0	PY	0			
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0			
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD	0	QE	0	QF	0	QG	0			
	Matériel de transport				QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	0	QM	0	QN	0	QO	0			
	Emballages récupérables et divers				QP	0	QR	0	QS	0	QT	0			
TOTAL II					QU	0	QV	0	QW	0	QX	0			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN	178	ØP	0	ØQ	0	ØR	178			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agenc. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	0
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
					Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler					0		0		Z9		0				
Primes de remboursement des obligations					0		0		SP		0				

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DCFIP N° 2056 SD 2026
ADAPTE POUR LA
TELEDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>CAIRN 612</u>										Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0		
	Provisions pour hausse des prix	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0		
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	0	D4	0	D5	0	D6	0		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0		
	Autres provisions réglementées	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0		
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	0		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4F	0	4G	0	4H	0		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0		
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0		
	Provisions pour impôts	5B	0	5C	0	5D	0	5E	0		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	0	5H	0	5J	0	5K	0		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0		
	Autres provisions pour risques et charges	5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0		
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
		- corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
		- titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
		- titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
		- autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0		
	Sur comptes clients	6T	0	6U	0	6V	0	6W	0		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0		
	TOTAL III	7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	0	UB	0	UC	0	UD	0	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		0	UF	0					
	- financières	UG		0	UH	0					
	- exceptionnelles	UJ		0	UK	0					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									10	0	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

CAIRN 612
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 5, rue des Maréchaux
35 132 VEZIN LE COQUET

808 038 442 R.C.S. RENNES

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Madame,

Nous vous rappelons la poursuite ou la conclusion, au cours de l'exercice écoulé, des conventions antérieures, visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, et dûment approuvées :

- **Convention de compte courant avec la société A.A.F.P. COMMUNICATIONS, filiale :**

Le solde du compte courant créditeur s'élève à 211.541 euros au 31 mars 2026.

Ce compte n'a pas été rémunéré.

- **Convention de compte courant avec M. Frédéric BARET, associé :**

Le solde du compte courant créditeur s'élève à 309.623 euros au 31 mars 2026.

Ce compte a été rémunéré au taux de 3 % soit 9.373 euros.

- **Convention de compte courant avec M. Isabelle DELNEUFCOURT, associée :**

Le solde du compte courant créditeur s'élève à 10.017 euros au 31 mars 2026.

Ce compte a été rémunéré au taux de 3 % soit 525 euros.

Fait à VEZIN-LECOQUET
Le 15 juin 2026

La Gérance



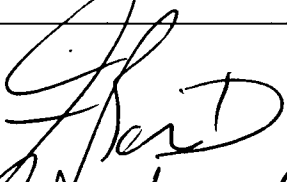
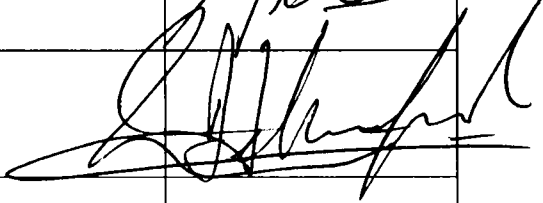
CAIRN 612
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 5, rue des Maréchaux
35 132 VEZIN LE COQUET

808 038 442 R.C.S. RENNES

FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2026

ASSOCIES	NOMBRE PARTS SOCIALES	VOIX	Mandataire	SIGNATURE
Frédéric BARET	900	900		
Isabelle DELNEUFCOURT	100	100		
TOTAL	1.000	1.000		

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que DEUX associés sont présents ou représentés, totalisant 1.000 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 1.000 voix.

Frédéric BARET
Président de la séance



CAIRN 612
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 5, rue des Maréchaux
35 132 VEZIN LE COQUET

808 038 442 R.C.S. RENNES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Le trente juin, deux mille vingt-six, à dix heures trente, les associés se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Sont présents :

M. Frédéric BARET	900
Propriétaire de NEUF CENTS parts sociales	
Numérotées de 1 à 900	
Mme Isabelle DELNEUFCOURT	
Propriétaire de CENT parts sociales	100
Numérotées de 901 à 1 000	
Soit au total	<u>1.000</u>

Total des parts sociales des associés présents et représentés : 1.000 parts sociales sur les 1.000 parts sociales composant le capital social.

M. Frédéric BARET préside la séance en qualité de co-gérant de la Société.

Le Président constate que tous les associés représentés possèdent 1.000 parts sociales, et en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le texte du projet de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Rémunération de la gérance ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la Présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 lesquels font apparaître un bénéfice de 3.162,43 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution proposée aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.162,43 euros de la manière suivante :

- | | |
|----------------------|----------------|
| - Report à nouveau : | 3.162,43 euros |
|----------------------|----------------|

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes durant les trois derniers exercices.

Cette résolution proposée aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution proposée aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée à M. Frédéric BARET, gérant, pour l'exercice clos au 31 mars 2026 qui s'élève à 8.000 euros.

L'assemblée générale décide de ratifier le montant des cotisations sociales obligatoires du gérant, enregistré dans les comptes de la société qui s'élève à -431 euros, les cotisations facultatives pour un montant de 5.639 euros.

L'assemblée générale décide de ne pas modifier la rémunération de M. Frédéric BARET à sur l'exercice clos le 31 mars 2027 mais se réserve la possibilité de la modifier au cours de l'exercice.

Cette résolution proposée aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée à Mme. Isabelle DELNEUFCOURT, gérante, pour l'exercice clos au 31 mars 2026 qui s'élève à 8.000 euros.

L'assemblée générale décide de ratifier le montant des cotisations sociales obligatoires du gérant, enregistré dans les comptes de la société qui s'élève à 1.372 euros, les cotisations facultatives pour un montant de 4.421 euros.

L'assemblée générale décide de ne pas modifier la rémunération de Mme. Isabelle DELNEUFCOURT à sur l'exercice clos le 31 mars 2027 mais se réserve la possibilité de la modifier au cours de l'exercice.

Cette résolution proposée aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale ratifie le montant facturé à la société AAFP COMMUNICATIONS, Société par Actions Simplifiée, au capital de 80.000 Euros, ayant son siège social 5, rue des Maréchaux - 35 132 VEZIN LE COQUET immatriculée sous le numéro 404 697 971 RCS RENNES, par la société CAIRN 612, pour l'exercice de son mandat de Présidente de la Société AAFP, pour un montant de 70.000 euros sur l'exercice clos le 31 mars 2026.

L'assemblée Générale décide de ne pas changer la rémunération de la Présidente pour l'exercice clos le 31 mars 2027 mais se réserve la possibilité de la modifier au cours de l'exercice.

Cette résolution proposée aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

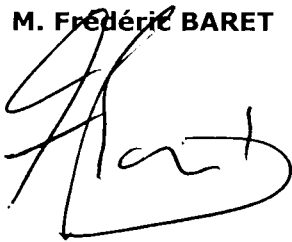
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution proposée aux voix est adoptée à l'unanimité.

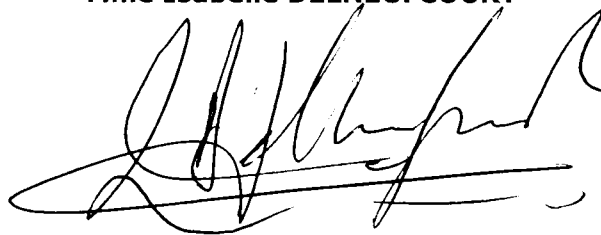
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et ainsi que les mandataires des associés représentés.

M. Frédéric BARET

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'F' and 'B' intertwined.

Mme Isabelle DELNEUFCOURT

A complex handwritten signature in black ink, featuring multiple loops and a long horizontal stroke at the bottom.

CAIRN 612
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 5, rue des Maréchaux
35 132 VEZIN LE COQUET

808 038 442 R.C.S. RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.162,43 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau : 3.162,43 euros

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes durant les trois derniers exercices.

Cette résolution proposée aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution proposée aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
La Gérance

